

Société d'assurance-dépôts du Canada

Exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires

Version 1.0

Au sujet du présent document

Le présent document renferme des conseils et des précisions techniques qui aideront les courtiers-fiduciaires à se conformer aux exigences de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et des règlements administratifs pertinents.

On trouvera sur le [site Web de la SADC](#) de l'information supplémentaire au sujet des présentes exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires (EDCF).

Les courtiers-fiduciaires peuvent transmettre leurs questions par courriel à l'adresse courtiers@sadc.ca.

Version : 1.0

Dernière mise à jour : 31 janvier 2021

Entrée en vigueur : 30 avril 2022

Table des matières

1	Introduction	3
2	Terminologie	3
3	Avis de révision	4
4	Encodage des caractères.....	4
5	Renseignements exigés.....	4
6	Structure logique	4
7	Données exigées et format	5
8	Exemples	6
9	Validation des données.....	8
10	Extraction des données.....	8
11	Règles d’attribution de noms aux fichiers	9
12	Transmission des fichiers	9
	Annexe A – Journal des modifications apportées au document	11
	Annexe B – Exemple de données XML.....	11
	Annexe C – Exemple de fichier de définition de schéma XML (aux fins de validation)	11

1 Introduction

Si une institution membre (IM) devait faire faillite, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) serait tenue de rembourser les déposants assurés sans tarder, conformément aux règles qui entourent l'assurance-dépôts. Pour calculer les sommes à rembourser, il faudrait extraire des systèmes informatiques de l'institution des données sur son passif-dépôts, et la SADC demanderait aux courtiers-fiduciaires de lui communiquer des renseignements sur les bénéficiaires de leurs dépôts. Les présentes exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires (EDCF) décrivent les règles de formatage de ces renseignements dans le but de faciliter le calcul des dépôts à rembourser par la SADC.

2 Terminologie

Voici les définitions de certaines expressions employées dans le présent document.

Expression	Description
Code alphanumérique	Combinaison de chiffres et de lettres dont un courtier-fiduciaire se sert pour représenter un bénéficiaire ou un propriétaire bénéficiaire en particulier. Synonyme : ICU (identifiant client unique).
Bénéficiaire	Personne à qui est destiné un dépôt en fiducie consigné dans les registres d'une IM. Il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe de copropriétaires.
Copropriétaire	Lorsqu'un compte en fiducie est destiné à plusieurs bénéficiaires, ceux-ci sont souvent appelés des copropriétaires.
Dépôt	Englobe les dépôts entendus au sens de la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> (la Loi sur la SADC) ainsi que le passif-dépôt mentionné dans l'annexe de cette loi.
Entité	Même définition qu'à l'article 2 de la <i>Loi sur les banques</i> : peut désigner une personne morale, une fiducie, une société de personnes, un fonds ou toute organisation ou association non dotée de la personne morale.
Propriétaire bénéficiaire	Dans le cadre d'un arrangement spécial relatif aux revenus, personne au profit de laquelle un régime ou un compte est détenu (p. ex., rentier d'un REER ou d'un FERR, titulaire d'un CELI, bénéficiaire d'un REEE ou d'un REEI [un enfant, par exemple]).
Identifiant d'entité juridique (LEI)	Identifiant unique attribué aux entités juridiques qui prennent part à des opérations financières partout dans le monde. Il s'agit d'un code alphanumérique de 20 caractères dont le format respecte la norme ISO 17442.
Institution membre (IM)	Personne morale qui bénéficie de l'assurance-dépôts dans le cadre de la Loi sur la SADC. On trouve sur le site Web de la SADC la liste de ses institutions membres.
Courtier-fiduciaire	Personne qui est partie à une entente ou à un arrangement avec une institution membre afin de déposer des sommes en tant que fiduciaire pour le compte d'une autre personne.
Personne	Personne physique ou entité.
Arrangement spécial relatif aux revenus (ASRR)	S'entend au sens du <i>Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada concernant les renseignements sur les dépôts en copropriété et en fiducie</i> . Les cinq types d'ASRR sont les suivants : régime enregistré d'épargne-retraite (REER), fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), compte d'épargne libre d'impôt (CELI), régime enregistré d'épargne-études (REEE) et régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).
Identifiant client unique (ICU)	Code alphanumérique unique attribué par un courtier-fiduciaire à chacun de ses bénéficiaires et propriétaires bénéficiaires.

3 Avis de révision

Il incombera à la Société d'assurance-dépôts du Canada de tenir à jour les présentes EDCF et de décider de les réviser.

4 Encodage des caractères

Le message XML doit utiliser le jeu de caractères UTF-8, mais seuls les caractères anglais et français peuvent être employés dans le fichier transmis.

Certains caractères spéciaux acceptés par la structure XML ne peuvent pas être inclus dans les fichiers de données, car ils causeraient des erreurs de validation. Il faut donc remplacer ces caractères par leurs équivalents « entité XML » suivant la table ci-dessous.

Caractères spéciaux	Entités XML
“ (guillemet double)	"
' (guillemet simple)	'
< (caret gauche)	<
> (caret droit)	>
& (perluette)	&

5 Renseignements exigés

Les fichiers de données que les courtiers-fiduciaires transmettent à la SADC doivent comprendre les renseignements de base suivants.

Renseignements sur les clients des courtiers-fiduciaires :

- Code alphanumérique unique (ICU) attribué au bénéficiaire (ou au groupe de bénéficiaires/copropriétaires) ou encore au propriétaire bénéficiaire
- Nom légal et adresse du bénéficiaire et/ou du propriétaire bénéficiaire
- Type d'arrangement spécial relatif aux revenus auquel correspond le code alphanumérique
- Institution membre liée au code alphanumérique
- LEI (identifiant d'entité juridique) du courtier remisier dans le cadre d'une entente entre un courtier chargé de compte et un remisier

Le courtier-fiduciaire doit être en mesure de transmettre à la SADC les renseignements sur les clients (bénéficiaires) dans un délai de trois jours ouvrables.

6 Structure logique

Le schéma logique des fichiers XML comprend deux parties distinctes : définitions des clients (bénéficiaires et propriétaires bénéficiaires, par exemple) et définitions des ententes (IM, types de dépôts, etc.).

Clients

Identifiant client unique

Personne-ressource

Nom (nom de l'entité, prénom, deuxième prénom, nom de famille)

Adresse (adresse 1, adresse 2, ville, province, code postal, pays)

Ententes

Identifiant client unique
 Code de l'institution membre
 Identifiant d'entité juridique (LEI)
 Type d'ASRR
 Propriétaires bénéficiaires
 Identifiant client unique

7 Données exigées et format

Consigner dans la table les données sur les bénéficiaires et les propriétaires bénéficiaires qui sont les clients du courtier-fiduciaire.

- Les champs consacrés à l'adresse doivent respecter les [directives d'adressage](#) de Postes Canada.
- Si une personne-ressource possède plus d'une adresse, utiliser son adresse principale ou inscrire plusieurs adresses.

Les données doivent être fournies dans un fichier XML unique, dans le format décrit dans le présent document.

- VARCHAR (chaîne de caractères de longueur variable) : il peut s'agir de n'importe quelle chaîne de caractères alphanumériques (accentués ou non)
- INT (nombre entier) : nombre entier positif ou négatif ou égal à zéro (« 0 »)
- CHAR [caractères (*n*)] : chaîne de caractères alphanumériques de longueur *n*
- DATE : YYYY-MM-DD (année, mois et jour, en chiffres et séparés par des tirets)

Élément de donnée	Balise XML	Exigences	Format du champ
Date du fichier de données	extractDate	Date de production du fichier de données.	DATE
Nombre total de clients	totalClients	Inscrire le nombre de clients (ICU différents) compris dans le fichier de données.	INT
Nombre total d'ententes	totalArrangements	Inscrire le nombre d'ententes comprises dans le fichier de données.	INT
Identifiant client unique	uci	Inscrire le code alphanumérique attribué au courtier-fiduciaire. Un seul ICU doit être attribué à un bénéficiaire unique (ou à un groupe de copropriétaires) ou encore à un propriétaire bénéficiaire pour un <i>type d'ASRR</i> et un <i>code d'IM</i> donnés. Si le code de type d'ASRR est égal à 4, il ne devrait y avoir aucun ICU de propriétaire bénéficiaire.	VARCHAR
Nom de l'entité	entityName	Si l' <i>ICU</i> représente une entité (personne morale, association, etc.), inscrire le nom légal de cette entité. Ne pas utiliser cette balise dans le cas d'une personne physique (utiliser plutôt les balises <i>firstName</i> , <i>middleName</i> et <i>lastName</i>).	VARCHAR
Prénom	firstName	Inscrire le prénom du client s'il s'agit d'une personne physique. Dans le cas d'une entité, utiliser plutôt la balise <i>entityName</i> .	VARCHAR

Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Élément de donnée	Balise XML	Exigences	Format du champ
Deuxième prénom	middleName	Inscrire le deuxième prénom du client, s'il s'agit d'une personne physique. Cette balise peut être omise si elle n'est pas utile. Dans le cas d'une entité, utiliser plutôt la balise entityName.	VARCHAR
Nom de famille	lastName	Inscrire le nom de famille dans le cas d'une personne. Dans le cas d'une entité, utiliser plutôt la balise entityName.	VARCHAR
Première ligne de l'adresse	address1	Champ exigé pour toutes les adresses. Taper la première ligne de l'adresse (numéro et nom de la rue, le plus souvent).	VARCHAR
Deuxième ligne de l'adresse	address2	Cette balise peut être omise si elle n'est pas utile.	VARCHAR
Ville	city	À remplir si l'adresse est au Canada ou aux États-Unis.	VARCHAR
Province	province	À remplir si l'adresse est au Canada ou aux États-Unis. Il faut respecter les directives d'adressage de Postes Canada (« QC » pour Québec, par exemple).	VARCHAR
Code postal	postalCode	À remplir si l'adresse est au Canada ou aux États-Unis.	VARCHAR
Pays	country	À remplir pour tous les pays, en respectant les directives d'adressage de Postes Canada et/ou les noms officiels des pays pour les destinations internationales .	VARCHAR
Code de l'IM	miid	Inscrire le code que la SADC a attribué à l'institution membre liée à l'ICU. Ce code peut être utilisé plus d'une fois. Vous trouverez les codes des IM sur le site Web de la SADC (codes d'identification des institutions membres). Le courtier-fiduciaire devrait vérifier le code avant de transmettre son fichier de données.	CHAR(4)
Identifiant d'entité juridique	lei	Si le dépôt relève d'une entente entre un courtier chargé de compte et un remisier, inscrire le LEI de ce dernier. Sinon, on peut omettre cette balise.	CHAR(20)
Code de type d'ASRR	siaType	Pour un ICU donné, inscrire l'une des valeurs suivantes : 4 – dépôt non destiné à un ASRR 5 – dépôt dans un REER 6 – dépôt dans un FERR 7 – dépôt dans un CELI 9 – dépôt dans un REEE 10 – dépôt dans un REEI Ne pas utiliser plus d'une fois le même code de type d'ASRR pour la même combinaison d'ICU, de code de l'IM, de LEI et de propriétaire bénéficiaire.	INT

8 Exemples

Les exemples qui suivent sont fictifs.

Exemples de clients

<p>Exemple n° 1 : Particulier (personne physique)</p> <pre> <client> <uci>CIF521374</uci> <contact> <firstName>JOHN</firstName> <middleName>MICHAEL</middleName> <lastName>DOE</lastName> <address> <address1>1234 PORTAGE AVE</address1> <city>WINNIPEG</city> <province>MB</province> <postalCode>R3G 0R3</postalCode> <country>CANADA</country> </address> </contact> </client> </pre>	<p>Exemple n° 2 : Entité</p> <pre> <client> <uci>CIF421987</uci> <contact> <entityName>GOBLET SUPPLIES LTD.</entityName> <address> <address1>2313 CATHERINE ST</address1> <address2>FLOOR 17</address2> <city>MONTREAL</city> <province>QC</province> <postalCode>H3H 1N2</postalCode> <country>CANADA</country> </address> </contact> </client> </pre>
<p>Exemple n° 3 : Dépôt en copropriété (2 propriétaires)</p> <pre> <client> <uci>CIF427504</uci> <contact> <firstName>JOHNNY</firstName> <lastName>WAYNE</lastName> <address> <address1>3456 ROBSON ST</address1> <city>VANCOUVER</city> <province>BC</province> <postalCode>V6E 3Z6</postalCode> <country>CANADA</country> </address> </contact> <contact> <firstName>FRANK</firstName> <lastName>SHUSTER</lastName> <address> <address1>789 MILNER ROAD</address1> <city>MONCTON</city> <province>NB</province> <postalCode>E1E 2S1</postalCode> <country>CANADA</country> </address> </contact> </client> </pre>	<p>Exemple n° 4 : Adresses multiples (2 adresses)</p> <pre> <client> <uci>CIF427336</uci> <contact> <entityName>GLM ENTERPRISES</entityName> <address> <address1>60 CARLTON ST</address1> <city>TORONTO</city> <province>ON</province> <postalCode>M5B 1J2</postalCode> <country>CANADA</country> </address> <address> <address1>40 BAY ST</address1> <address2>SUITE 600</address2> <city>TORONTO</city> <province>ON</province> <postalCode>M5J 2L2</postalCode> <country>CANADA</country> </address> </contact> </client> </pre>

Exemples d'ententes de fiducie

<p>Exemple n° 5 : Dépôt non destiné à un ASRR</p> <pre> <arrangement> <uci>CIF421987</uci> <miid>MIID</miid> <siaType>4</siaType> </arrangement> </pre>	<p>Exemple n° 6 : Dépôt de courtier remisier non destiné à un ASRR</p> <pre> <arrangement> <uci>CIF476453</uci> <miid>MIDI</miid> <lei>ABCD765987XYZ3210123</lei> <siaType>4</siaType> </arrangement> </pre>
--	---

<p>Exemple n° 7 : Dépôt non destiné à un ASRR et comptant plusieurs bénéficiaires</p> <pre><arrangement> <uci>CIF427534</uci> <uci>CIF427535</uci> <miid>MIID</miid> <siaType>4</siaType> </arrangement></pre>	<p>Exemple n° 8 : Dépôt en copropriété non destiné à un ASRR</p> <pre><arrangement> <uci>CIF428321</uci> <miid>MIDI</miid> <siaType>4</siaType> </arrangement></pre>
<p>Exemple n° 9 : Dépôt dans un REER</p> <pre><arrangement> <uci>CIF521374</uci> <miid>MIID</miid> <siaType>5</siaType> <beneficialOwners> <uci>CIF521374</uci> </beneficialOwners> </arrangement></pre>	<p>Exemple n° 10 : Dépôt de courtier remiser dans un CELI</p> <pre><arrangement> <uci>CIF726486</uci> <miid>MIDI</miid> <lei>ABCD765987XYZ3210123</lei> <siaType>7</siaType> <beneficialOwners> <uci>CIF726486</uci> </beneficialOwners> </arrangement></pre>
<p>Exemple n° 11 : Dépôt dans un REEE</p> <pre><arrangement> <uci>CIF942817</uci> <miid>MIID</miid> <siaType>9</siaType> <beneficialOwners> <uci>CIF944378</uci> <uci>CIF944809</uci> </beneficialOwners> </arrangement></pre>	<p>Exemple n° 12 : Dépôt dans un REEI</p> <pre><arrangement> <uci>CIF1048372</uci> <miid>MIDI</miid> <siaType>10</siaType> <beneficialOwners> <uci>CIF1048625</uci> </beneficialOwners> </arrangement></pre>

9 Validation des données

- Les courtiers-fiduciaires doivent s'assurer que tous les fichiers de données qu'ils transmettent à la SADC respectent les règles de validation précisées dans le fichier *.xsd de définition du schéma XML (voir à l'annexe C).
- Les courtiers-fiduciaires doivent vérifier sur le site Web de la SADC qu'ils disposent de la version la plus récente du fichier *.xsd, puis confirmer qu'ils respectent les règles de validation.
- En cas de divergences entre les exigences et les formats stipulés dans le dernier fichier *.xsd publié et dans le tableau des éléments de données ci-dessus, le fichier le plus récent a préséance.

10 Extraction des données

À la demande de la SADC, les courtiers-fiduciaires doivent produire tous les fichiers de données mentionnés à la rubrique 7, suivant la date de production stipulée, et les transmettre à la SADC ou les mettre à sa disposition.

Les fichiers de données doivent respecter les paramètres suivants :

- Format XML
- Schéma d'encodage UTF-8
- Suffixe « .xml » (la casse n'a pas d'importance)

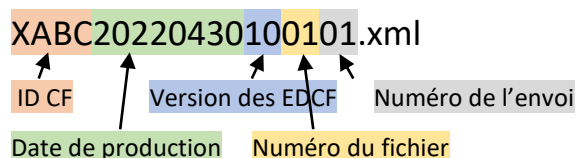
- Le nom des fichiers doit respecter les règles données à la rubrique 11.
- Les fichiers doivent respecter les exigences de validation présentées dans le fichier de définition de schéma (le fichier de validation NBDR.XSD).

11 Règles d'attribution de noms aux fichiers

Voici les conventions à respecter au moment de nommer les fichiers de données des courtiers-fiduciaires.

Élément du nom de fichier	Description	Format Position du début, longueur
Numéro d'identification du courtier-fiduciaire	Code de quatre caractères attribué par la SADC (à la demande de l'IM ou du courtier-fiduciaire). Chaîne de quatre caractères majuscules dont le premier est « X ».	Alphanumérique (4) 1, 4
Date de production du fichier	Chaîne de huit chiffres correspondant à la date de production du fichier.	DATE (AAAAMMJJ) 5, 8
Version des EDCF	Chaîne de deux caractères numériques correspondant à la version des EDCF. Par exemple, la valeur « 10 » correspond à la version initiale 1.0. La valeur « 25 » désignerait la version 2.5.	Numérique (2) 13, 2
Numéro du fichier	Chaîne de deux caractères numériques indiquant le numéro du fichier. Comme la version 1.0 des EDCF exige un seul fichier XML, la valeur à utiliser pour le moment est « 01 ».	Numérique (2) 15, 2
Numéro de l'envoi	Chaîne de deux caractères numériques indiquant le numéro de l'envoi d'un fichier de données produites à une date donnée. Cette chaîne servira à vérifier l'intégrité des données en cas d'envoi de plusieurs fichiers portant sur les mêmes données produites à une date donnée. Le premier envoi pour une date donnée portera le numéro « 01 ». Si d'autres fichiers sont envoyés, ils porteront des numéros subséquents (02, 03, 04, etc.).	Numérique (2) 17, 2

Exemple de nom de fichier :



Les courtiers-fiduciaires doivent communiquer avec la SADC à l'adresse courtiers@sadc.ca pour obtenir ou confirmer leur numéro d'identification avant de transmettre un fichier de données EDCF.

12 Transmission des fichiers

La SADC se sert du protocole SFTP pour échanger des données sensibles avec les courtiers-fiduciaires. Prière de communiquer avec la SADC, à l'adresse courtiers@sadc.ca, pour connaître les mesures à prendre avant de transmettre un fichier de données. Les fichiers contenant des

renseignements personnels doivent toujours être chiffrés au moyen du logiciel PGP, par souci de sécurité.

Critères de chiffrement PGP :

- Algorithme de chiffrement : AES-256 ou plus
- Algorithme de hachage : SHA-256 ou plus
- Type de clé : RSA et Diffie-Hellman
- Taille de la clé : 2048 ou plus
- Algorithme de compression : ZIP

Mesures que les courtiers-fiduciaires doivent prendre pour protéger les données transmises :

- Toujours supprimer les fichiers qu'il n'est pas nécessaire de conserver sur le site SFTP.
- Protéger les renseignements de nature sensible que vous communiquez à la SADC.
- Ne partager ces renseignements qu'avec des utilisateurs autorisés.
- Protéger votre clé privée. Ne la communiquer à personne et ne pas la télécharger sur le site SFTP.
- Informer la SADC immédiatement si vos clés privées sont révoquées ou compromises.

Annexe A – Journal des modifications apportées au document

Version	Changements importants	Fichiers/éléments modifiés
1.0	<ul style="list-style-type: none">Version initiale	

Annexe B – Exemple de données XML



NBDR.xml

Remarque : Les exemples utilisent des noms et autres renseignements fictifs sur des personnes ou des entités.

Annexe C – Exemple de fichier de définition de schéma XML (aux fins de validation)



NBDR.xsd